



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retour des habitants vers Wallis

Question écrite n° 38685

Texte de la question

M. Sylvain Brial appelle l'attention de M. le ministre des outre-mer sur la situation des Wallisiens et des Futuniens bloqués en métropole du fait de la raréfaction des vols et des mesures sanitaires liées à la pandémie. Depuis plus de deux ans, des Wallisiens et les Futuniens ne peuvent revenir sur leur lieu de vie, spécialement les étudiants. En cela, ils sont respectueux comme tout un chacun des précautions élémentaires et des règles nécessaires imposées par les autorités locales. De la sorte, ils n'ont pas revu les familles, et cela est spécialement vrai pour les étudiants. Pour ces derniers, la situation est particulièrement pénible, comme l'a admis le Gouvernement, car ils sont victimes non seulement de l'éloignement mais aussi de l'isolement, devant de plus travailler en distanciel comme l'ensemble des étudiants métropolitains. Aujourd'hui, les relations avec le territoire sont encore plus difficiles du fait des restrictions imposées par la Nouvelle-Calédonie. La République ne peut se satisfaire durablement de cette situation et interdire toute relation entre un de ses territoires et la métropole. M. le député demande au Gouvernement quelles initiatives il envisage pour mettre fin à cette situation, et proposer à tout Wallisien et Futunien une solution lui permettant de renouer le contact avec ses proches, de poursuivre ses études, de bénéficier d'un suivi médical ou d'avoir des relations professionnelles. Le Gouvernement peut-il programmer des *charters* pour eux, et s'engager sur la durée dans ce sens, en instituant un service minimum exceptionnel de crise ? Une campagne adaptée auprès des étudiants et sur place auprès des familles doit permettre d'une part d'estimer les besoins à leur juste valeur, mais également aux personnes intéressées de s'y préparer. Les précautions sanitaires, la vaccination demandent des délais, et il est nécessaire que chacun puisse respecter les exigences administratives instituées par le Gouvernement. Il convient dans ce cas également de réfléchir à une ouverture de la vaccination à la population concernée. Alors que la pandémie perdure, il lui demande donc si le Gouvernement compte prendre les mesures indispensables à des relations pérennes entre la métropole et le territoire de Wallis et de Futuna, en s'inscrivant dans la durée ; il en va non seulement de l'équilibre moral de la population mais simplement du maintien de relations harmonieuses entre la République et le territoire de Wallis et Futuna.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38685

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3768

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)